

Présentation du dispositif

> À quoi sert Olinpe ?

Le dispositif Olinpe a pour objectif de mieux connaître les **200 000** enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance (ASE) et notamment :

- ▶ de décrire **les décisions**, mesures et interventions de l'ASE ;
- ▶ de mieux **comprendre les parcours** en protection de l'enfance ;
- ▶ d'identifier **les situations de danger ou risque de danger** à l'origine d'une prise en charge par l'ASE.

Êtes-vous concerné ?

> Vous bénéficiez actuellement d'une mesure ou intervention de l'ASE ?

Alors la Direction de la recherche, de l'évaluation, des études et des statistiques (DREES) va collecter vos données auprès de la collectivité territoriale dont vous dépendez.



Votre parcours en protection de l'enfance nous intéresse !

Quelques chiffres

> En 2021, en France



377 000 mesures d'ASE, soit 1,9 % de plus qu'en 2020.



54 % sont des mesures d'accueil de mineurs et jeunes majeurs.



46 % sont des actions éducatives exercées auprès du jeune ou de sa famille.



Qu'est-ce que la DREES ?

La DREES fait partie, comme l'**Insee**, du service statistique public : sa vocation est de fournir aux citoyens, aux décideurs publics et aux responsables économiques et sociaux, des informations fiables et **des analyses sur les professions et les politiques sanitaires et sociales**.

>> Ses missions :

- **Produire** des statistiques ;
- **Réaliser** des synthèses et des études ;
- **Contribuer** à l'évaluation des politiques publiques ;
- **Informer** ses publics ;
- **Soutenir** la recherche ;
- **Administrer** les données, les algorithmes et les codes au sein du ministère.

La collecte des données

> Quand la collecte a-t-elle lieu ?



Chaque année, le Président de la collectivité territoriale est tenu d'envoyer les données Olinpe à la DREES.

> Le déroulement de la collecte ?



Données saisies par le service de l'ASE ou la cellule de recueil de l'information préoccupante (CRIP)



Les données sont déposées sur le Centre d'accès sécurisé aux données (CASD) par la collectivité territoriale



Accès aux données sécurisé via le CASD à la DREES, analyse des données, retraitements, diffusion de résultats

Le recueil des données est prévu par la loi n° 2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants.

L'accès à ces données par la **DREES** est, par ailleurs, autorisé sur le fondement de l'article 7 bis de la loi du 7 juin 1951 modifiée, sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, à la suite de l'avis du Conseil national de l'information statistique (**CNIS**) du 22 mars 2019 (avis n° 34/H030).

Le dispositif Olinpe est fondé sur la mission d'intérêt public de la **DREES** : ce traitement relève de l'article 6.1.e du règlement général sur la protection des données (**RGPD**).

Toute personne dont les données ont été traitées dans le cadre du dispositif Olinpe disposera :

- d'un droit d'accès ;
- d'un droit de rectification de ses données à caractère personnel ;
- d'un droit de limitation du traitement la concernant ;
- du droit d'introduire une réclamation auprès de la **CNIL**, s'il considère que le traitement de données à caractère personnel la concernant constitue une violation du **RGPD** et de la loi informatique et libertés.

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr>

> Pour exercer vos droits

Pour exercer vos droits ou disposer de davantage d'explications sur le dispositif Olinpe, vous pouvez écrire à la **DREES**.

✉ **Ministère des Solidarités et de la Santé**

*Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)
À l'attention de la Référente à la protection des données.*

*14 avenue Duquesne
75350 - PARIS 07 SP*

@ **drees-rgpd@sante.gouv.fr**

En indiquant le code « **OLINPE** » dans l'objet du mail et au niveau de la demande.

> Pour toute question



La **DREES** est également à la disposition du public pour répondre à toute demande d'information statistique, économique ou sociale. Pour cela, consulter le site :

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr>

Vous pouvez aussi écrire à l'adresse suivante :

drees-infos@sante.gouv.fr

Pour en savoir plus sur le dispositif Olinpe :

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sources-outils-et-enquetes/dispositif-olinpe>

